V14 2026 64

Conseil d'arrondissement du 10 novembre 2026

Vœu relatif au refus de faire payer aux locataires du 14ème la crise du logement social

Déposé par Carine Petit, François Lajoinie, les élu.es du groupe Communiste et les élu.es du groupe Ecologiste et Social.

Considérant que le Haut comité pour le droit au logement indique, dans son avis du 2 septembre 2026, que 60% des loyers du parc social étaient supérieurs aux plafonds des APL en 2024 contre 39% en 2012 et qu'en conséquence une partie du parc devient inaccessible aux familles modestes y compris les logements financés en PLAI ;

Considérant qu'une hausse de 1,15 % des loyers est autorisée par l'indice de référence des loyers (IRL) à partir du 1er janvier 2027 pour le parc social et à la date anniversaire du bail pour le parc privé ;

Considérant qu'en parallèle, le ministre de la Ville et du Logement a confirmé son intention de geler les aides personnalisées au logement en 2027 ;

Considérant le contexte de redécollage de l'inflation qui atteint un niveau de 3,1% en septembre, soit son niveau le plus haut depuis trois ans, et que cette hausse est avant tout tirée par l'explosion des prix de l'énergie (21,3% en septembre) et singulièrement du gaz (19%) dont la facture augmentera de 120 euros en moyenne sur l'année ;

Considérant que le logement est le premier poste de dépenses des ménages et que 76 % des Français ont déjà dû faire un sacrifice budgétaire pour continuer à financer les dépenses liées aux logements ;

Considérant que cette pression croissante des dépenses de logement sur le budget des classes populaires et moyennes du 14ème les contraint à renoncer à des besoins essentiels et à des dépenses qui participent à leur bien-être et à leur émancipation, en réduisant leurs dépenses alimentaires, en sautant des repas, en renonçant à des soins, en se privant de sorties et de vacances ou encore en renonçant à inscrire leurs enfants à des activités sportives et culturelles ;

Considérant que cette situation dramatique est le fruit d'une casse et d'un abandon de la politique de logement social depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017 puisque les bailleurs sociaux se sont vu amputer de 14.1 milliards d'euros sur la période 2017-2024 et que cette ponction budgétaire a atteint un total de 2.175 milliards en 2026, un record selon l'Union sociale pour l'habitat ;

Considérant que cette perte de ressources est en majeure partie due à l'instauration de la réduction de loyer de solidarité visant à compenser l'attaque frontale contre les classes populaires que constituait la baisse des APL de 5€ par mois décidée par Emmanuel Macron dès son arrivée au pouvoir ;

Considérant la menace de disparition des crédits de l'ANAH et Fond National des Aides à la Pierre ;

Considérant que cette ponction massive et durable sur les recettes des bailleurs sociaux, principalement imputable à la réduction de loyer de solidarité, a entraîné une baisse de 31 % de leur autofinancement, fragilisant leur capacité à construire de nouveaux logements, à rénover le parc existant et à répondre aux besoins croissants de la population, tout en les poussant à adopter une gestion toujours plus libérale de leur patrimoine, au détriment de leur vocation sociale ;

Considérant que la canicule de l'été 2026 a renforcé la nécessité d'accélérer et d'améliorer la réhabilitation thermique du parc social ;

Considérant la nécessité de relancer une politique du logement social et de soutenir les bailleurs sociaux dans la construction de nouveaux logements ;

Considérant que, dans ce contexte tendu et à rebours de la politique néolibérale de casse du logement social, la Ville de Paris a fait le choix courageux de geler les loyers du parc de ses trois bailleurs sociaux (Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp) pour l'année 2026 soit 80% du parc social du 14ème arrondissement ;

Considérant qu'un nouveau gel des loyers ne pourrait être envisagé qu'en étant compensé par un financement de l'Etat afin de ne pas remettre en cause l'équilibre financier fragile des bailleurs sociaux ;

Sur proposition de Carine Petit, François Lajoinie, les élu.es du groupe Communiste et les élu.es du groupe Ecologiste et Social.

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin que celui-ci décrète le gel des loyers pour l'année 2027 intégralement compensé pour les bailleurs sociaux et l'instauration d'un tarif réglementé de l'énergie pour les bailleurs afin de protéger les locataires de l'explosion des charges et de la hausse continue des loyers ;

- Que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin que celui-ci renoue avec une véritable politique du logement social visant à produire 250.000 logements sociaux par an, rénover intégralement les logements sociaux et que cette nouvelle orientation acte la suppression de la réduction de loyer de solidarité et cesse de rogner le droit des locataires aux aides personnalisées au logement ;